



République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2025 / 150

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « ATHLETISME CANTONAL de SOISY-ANDILLY-MARGENCY (ACSAM) » pour la saison 2024/2025

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/022 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT la demande de mise à disposition d'une installation sportive municipale pour un créneau hebdomadaire par l'Association « ATHLETISME CANTONAL de SOISY-ANDILLY-MARGENCY », sise à l'Hôtel de Ville de Soisy-sous-Montmorency (95) et représentée par sa Présidents Madame Jackie MAZAUD ;

CONSIDERANT la fermeture de la piste d'athlétisme de Soisy-sous-Montmorency en raison de travaux qui auront lieu jusqu'à cet été ;

Décide

➤ **ARTICLE 1** : De signer une convention avec l'Association « **ACSAM** » pour déterminer les modalités d'occupation de la piste d'Athlétisme du stade Emile Wildermuth du Complexe Sportif Georges Hébert (hors vacances scolaires) ;

➤ **ARTICLE 2** : Cette mise à disposition gracieuse est conclue pour la période du 1er avril 2025 au 15 juillet 2025.

Eaubonne, le ...25 AVR. 2025

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Lylia SENECHAL
DGS

Arnaud AGNONA
DGAJ

Karima BENTOUT
DGA Ressources

Valérie POULIQUEN
Chef Service Secrétariat Général



**La Maire,
Vice-Présidente de la
Communauté
d'Agglomération Val Parisis,**

Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250425-DEC2025-150-AU
Date de télétransmission : 25/04/2025
Date de réception préfecture : 25/04/2025

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire